

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2024

COMPTE RENDU AFFICHE LE 26 novembre 2024

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 novembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 15

PRESIDENT : M. Didier TESTE, Maire

SECRETAIRE ELUE : Mme Yvette BONNARD

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE : M. Didier TESTE, M. Lucien BRUYAS, Mme Murielle BOIRON, M. Fabrice FOND, M. Christophe BROSSON, M. Christian CLOUPET, Mme Yvette BONNARD, M. Pierre BOIRON, M. Joël BALLAS, Mme Brigitte RUDEAUX POMMATEAU, Mme Camille BRUYAS, Mme Marie-Françoise BONNARD, Mme Isabelle MARQUET, Mme Marielle GIRAUD COLOMBET

Membres absents excusés : M. Sylvain RIVORY.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente. Monsieur le Maire regrette que n'y figure pas la mention de la minute de silence observée par l'équipe municipale suite au décès tragique de M. Jérémy GIRAUD le 5 octobre 2024 d'un accident automobile.

REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFS DE LA SALLE D'ANIMATION RURALE — RAPPORTEUR : MME MURIELLE BOIRON

Mme Murielle BOIRON présente au Conseil Municipal le règlement actualisé de la salle d'animation rurale.

Elle précise que depuis le 1er septembre 2024, c'est Bastien MOREAU, nouvel employé en remplacement de Corinne BRET, qui procède aux états des lieux entrants et sortants des locations et s'occupe de l'entretien de la salle. Les locations se font auprès de la mairie.

Elle présente au Conseil Municipal les nouveaux tarifs de location. Dans un souci de simplification, la location de la salle ne pourra se faire que du Vendredi au Lundi pour un week-end. Ce tarif unique est de 350 € pour les habitants de la commune et de 880 € pour les personnes extérieures à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur de la salle d'animation rurale et fixe, à compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs et les cautions de la salle polyvalente :

- Habitants et associations de la commune

- ⇒ Du Vendredi après-midi au Lundi matin : 350 € avec une caution de 1.500 € et une caution ménage de 300 €
- ⇒ gratuit pour les réunions sans repas d'associations avec une caution de 1.500 € et une caution ménage de 300 €

- **Personnes et associations extérieures à la commune**

- ⇒ Du Vendredi après-midi au Lundi matin : 880 € avec une caution de 1.500 € et une caution ménage de 300 €
- ⇒ Réunions sans repas : 110 € avec une caution de 1.500 € et une caution ménage de 300 €

REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFS DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS—
RAPPORTEUR : MME MURIELLE BOIRON

Mme Murielle BOIRON présente le nouveau règlement modifié de la maison des associations. La commune a fait installer, comme sur les autres bâtiments communaux, une serrure électronique fonctionnant avec un badge. Les associations désirant utiliser la salle, devront venir récupérer ce badge en mairie contre une caution de 50€, celui-ci devra être rendu le lendemain de la réunion.

L'autre nouveauté, suite à plusieurs demandes de particuliers, est la possibilité de louer, pour 50 €, le bar de la maison des associations pour des apéritifs de mariage sans pouvoir installer des appareils de restauration (barbecue, planchas, etc...).

Mme Brigitte RUDEAUX-POMMATEAU demande comment procéder pour la bibliothèque de Longes qui utilise la salle périodiquement pour accueillir les enfants de l'école. L'accès pour la maison des associations sera ajouté sur le badge de Mme RUDEAUX-POMMATEAU. Si elle n'est pas présente à l'animation de la bibliothèque, une responsable de la médiathèque devra venir chercher le badge en Mairie.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de la maison des associations et fixe les tarifs et les cautions :

- **Habitants et associations de la commune**

- ⇒ Apéritifs de mariage : 50 € avec une caution de 300 € et une caution ménage de 150 €
- ⇒ gratuit pour les réunions d'associations avec une caution de 300 €, une caution ménage de 150 € et une caution de 50 € pour le badge

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE, DE GAZ ET DE TELECOMMUNICATIONS

Monsieur Lucien BRUYAS expose au Conseil Municipal que les Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP) constituent une contrepartie financière perçue par les collectivités territoriales pour l'utilisation de leur domaine public par des réseaux enterrés. Ces redevances concernent principalement à Longes les infrastructures de télécommunications, d'électricité, de gaz.

Le calcul des ROPD dépend de plusieurs critères :

- Nature et importance de l'occupation : longueur du réseau, largeur occupée, profondeur d'installation, etc...
- Usage du domaine public : Les tarifs varient selon qu'il s'agit d'une utilisation à des fins lucratives ou non
- Textes réglementaires ; certains secteurs disposent de grilles tarifaires fixées par décret. Pour les télécommunications, par exemple, le décret n°2005-1676 précise les montants maximaux applicables pour chaque catégorie d'infrastructures.

A Longes, en 2024 les réseaux rapportent à la commune :

- Electricité : 238,94 €



- Gaz : 172,69 €
- Télécommunications : 2354,29 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe les Redevances pour Occupation Public des Réseaux d'électricité, de gaz et de télécommunication au montant maximum prévu par les décrets spécifiques à chaque réseau.

PARTICIPATION FINANCIERE DES ENFANTS DE CHATEAUNEUF FREQUENTANT L'ECOLE DE LONGES—RAPPORTEUR : MME MURIELLE BOIRON

Pour l'année scolaire 2024-2025, 5 enfants de Châteauneuf (Loire) sont inscrits à l'école publique « La Clef des Champs » : 4 enfants en maternelle et 1 enfant en primaire

Or, suivant la délibération du Syndicat Intercommunal du Pays du Gier fixant le tarif de répartition, il convient donc de définir le montant de la participation financière de la Commune de Châteauneuf pour les frais de scolarité :

- 1000 € pour un enfant de maternelle
- 500 € pour un enfant de primaire

Vu le code de l'Education et notamment l'article L.212-8 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander à la commune de Châteauneuf les frais de scolarité des enfants inscrits au sein de l'école « La Clef des Champs », autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF POUR LE RENOUELEMENT DES POSTE INFORMATIQUE DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE—RAPPORTEUR : MME MURIELLE BOIRON

Mme Murielle BOIRON présente au Conseil Municipal l'opportunité de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF dans le cadre d'un projet de renouvellement d'équipement informatique de l'accueil périscolaire.

Il s'agit donc d'acquérir différents postes informatique et tablettes pour un montant de 2294,36 HT €. De même, la municipalité, afin d'améliorer la qualité du service périscolaire, a décidé de remplacer le logiciel dédié à la réservation de la restauration scolaire et de la garderie. Le montant de cette acquisition est de 1350,00 € HT Le montant total de l'investissement est donc de 3644,36 € HT soit 4373,23 TTC.

La CAF étudie les projets d'investissement des collectivités mis en place pour améliorer les accueils périscolaires dans l'intérêt des enfants. A ce titre, elle pourrait subventionner à hauteur de 50% le projet informatique proposé soit un montant de 1822 € sur le montant total du projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le projet de renouvellement des équipements Informatiques pour un montant total de 3644,36 € HT et sollicite une subvention à hauteur de 50 %, soit 1822 €, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Vienne Condrieu Agglomération, dans le cadre de sa compétence transférée « Informatique dans les écoles » a installé 5 tablettes par classe qui seront utilisées à des fins pédagogiques.

CLASSEMENT VOIES COMMUNALES—RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Une discussion s'instaure sur l'opportunité de classer la voie desservant la ferme de Griffoney en voie communale.

Considérant que les caractéristiques du

- Prolongement de la VC n°15 dite « Chemin de Griffoney sur 325 mètres
- Chemin du Fautre (CR315) sur 140 mètres

identifiées comme chemins ruraux, sont devenus, de par son niveau d'entretien et son utilisation, assimilable à de la voirie communale d'utilité publique

Considérant que dès lors, il convient de classer ces voies dans la voirie communale

Considérant que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal

Considérant que ces voies sont d'utilité communautaire, bien qu'aménagées en impasse, elles desservent des activités agricoles générant des emplois.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide le classement dans la voirie communale et intercommunale les voies ci-dessus décrites et demande à Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération de prendre en compte cette délibération.

TARIFS DES PUBLICITES DU BULLETIN MUNICIPAL—RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le bulletin municipal est financé à environ 75% par des encarts publicitaires payants, les sommes étant perçues par l'intermédiaire de la régie de recettes.

Compte tenu du format du bulletin municipal, le format de ces encarts publicitaires est le suivant :

- Format 1 : 97,5 x 68 mm pour 100 € (1/8 page)
- Format 2 : 141 x 97,5 mm pour 140 € (1/4 page)
- Format 3 : 200 x 140 mm pour 200 € (1/2 page)
- Format 4 : 200 x 287 mm pour 350 € (Pleine page)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les tarifs des encarts publicitaires ci-dessus .

COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Agriculture

Monsieur Christophe BROSSON fait le compte-rendu de la réunion sur l'agrivoltaïsme organisée par la Chambre d'Agriculture et Vienne Condrieu Agglomération. Le but de cette réunion était d'étudier les zones susceptibles de recevoir des panneaux photovoltaïques au sol sans porter préjudice à la production agricole. Les critères retenus (friches depuis + de 10 ans, non inscriptions à la PAC, pente de moins de 4%, etc...) font que très peu de terrains agricoles sont concernés sur Longes. Un cadre est donc en train de se mettre en place pour encadrer cette activité.

Social—Santé

Madame Isabelle MARQUET fait le compte-rendu de 2 réunions à laquelle elle a assisté.

Relais Oxyjeunes : il s'agit d'un point d'accueil pour les jeunes de 12 à 25 ans et leurs parents. Mme Chrystelle GAUTHIER (chargé d'écoute) les accueille à Vienne. En plus de l'écoute, elle organise également des projet collectifs de prévention dans les collèges et lycées du territoire.

Conseil Local de Santé Mentale : c'est un outil de coordination et de concertation sur la santé mentale. Depuis le 01/01/2024, Vienne Condrieu agglo porte le CLSM. Un travail est en cours afin d'établir le document cadre. Une réunion aura lieu en 01/2025 afin de valider ce document. Le rôle du CLSM est de réunir des partenaires afin de co-construire des réponses aux besoins locaux en santé mentale et mettre en place des commissions : errance (maraude à Vienne), Semaines d'information sur la santé mentale (qui vient d'avoir lieu avec de rencontres et ateliers organisés), commission addiction (en lien avec le CSAPA) et commission prévention suicide.

Contrat Local de Santé (CLS) : Ce contrat vient d'être signé avec l'ensemble des partenaires (ARS/CD/CPTS/Hôpitaux...). Une des actions phare est : "L'installation des professionnels de santé", vraie problématique sur beaucoup de territoires. Ce sujet va être évoqué lors d'une rencontre le 28/11 avec l'ensemble des élus de la communauté de commune. La chargée de projet a indiqué l'importance de la représentation des élus lors de cette réunion car elle a besoin d'un retour de terrain afin de proposer un plan d'action (par exemple sur des locaux disponibles ou de la connaissance d'un professionnel de santé qui souhaiterait s'installer sur notre territoire...).

Transports scolaires

Madame Marielle GIRAUD COLOMBET fait le compte-rendu d'une réunion concernant le transport scolaire qui a eu lieu à Vienne. Le point noir qui a été abordé est le transport des collégiens et surtout lycéens terminant les cours à 13h00 car aucun transport n'est proposé à la sortie de ces cours. Cela concerne principalement les lycéens de Trèves et Longes. Les parents sont obligés de faire du covoiturage. L'Agglo ne propose pour l'instant pas de solution à ce problème.

Conseil d'Ecole

Mmes Murielle BOIRON et Marielle GIRAUD COLOMBET font le compte-rendu du Conseil d'Ecole du 12 novembre 2024.

En raison du manque de personnel, l'école ne permettra plus la sortie des enfants de maternelle 10 minutes avant la fin des cours.

Les effectifs de l'école sont :

- Classe de PS-MS : 15 PS 8 MS = 23 élèves
- Classe de GS-CP : 16 GS 8 CP = 24 élèves
- Classe de CE1-CE2 : 8 CE1 9 CE2 = 17 élèves
- Classe de CM1-CM2 : 12 CM1 11 CM2 = 23 élèves

Soit un total de 87 élèves et 63 familles

Le projet d'école est le programme PHARE de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire. Le protocole suivi par l'école en cas d'harcèlement a été présenté aux familles lors des réunions de rentrée des classes. L'auto-évaluation de l'école a eu lieu le 15 octobre par deux personnes de l'Education Nationale ; elles ont pu visiter les locaux avec 3 élèves de CM, assister à la classe, s'entretenir avec la directrice et le personnel enseignant. Un rapport de cette visite sera présenté au prochain conseil d'école.

Les élus présents ont remercié l'école pour la participation de la classe de CM1-CM2 à la cérémonie du 11 novembre de la commune avec un dépôt de gerbe et la lecture de lettres de poilus.

L'exercice incendie a eu lieu le 3 octobre ; les enfants n'ont pas été prévenus avant. Le protocole d'évacuation a été respecté. La visite médicale des PS et des GS aura lieu le 19 novembre.

Le thème de l'année, commun aux 4 classes est « La pollution et ses solutions » : animations sur le tri des déchets avec Vienne Agglo et avec le Parc du Pilat (les petites bêtes pour les PS-MS, lecture de paysages pour les GS-CP et CE1-CE2 et découverte du patrimoine industriel textile pour les CM avec visite du centre de tri de Pélussin).

Le Vendée globe est suivi par les classes de GS à CM2 Le début des interventions en musique aura lieu le 5 décembre, le jeudi matin, 45mn par classe avec Laura. La médiathèque accueille une fois par mois de la classe de GS-CP à celle de CM1-CM2 ; une fois par période pour les PS-MS. La piscine débute par la classe de CM1-CM2 en novembre et en décembre, 2 fois par semaine (mardi et vendredi) ; les classes de GS-CP et CE1-CE2 en mai et en juin, 2 fois par semaine également (lundi et jeudi).

Une mise à disposition de 3 tablettes en maternelle et de 5 par classe pour les autres par Vienne Agglo. Chaque enseignant en a une également qui peut être utilisée par les élèves. L'utilisation des tablettes sera pédagogique.

Evènements Culturels

Mme Brigitte RUDEAUX POMMATEAU fait le compte-rendu de la réunion concernant les évènements culturels de l'Agglo.

L'organisation de Caravan'Jazz a été reprise entièrement par Jazz à Vienne et plus par la MJC de Vienne. Les dates de Caravan'Jazz ont ainsi changé, elles seront un prélude au Festival de « Jazz à Vienne » soit les week-end du 30 mai, 6 juin et 14 juin. Une date est prévue à Longes sans doute le week-end du 30 mai, le jour exact restant à préciser.

Commission Communale d'Action Sociale

Mme Yvette BONNARD fait le compte-rendu des réunions du CCAS concernant le repas des Anciens et le colis de Noël. La préparation de la salle pour le repas des Anciens se fera le Samedi 30 novembre à 14h.

Participation Citoyenne

Mme Yvette BONNARD annonce au Conseil Municipal que la prochaine réunion de participation citoyenne qui aura lieu le Jeudi 19 novembre à 18h45 en Mairie avec le référent de la Gendarmerie.

Mobilité

M. Pierre BOIRON signale que, lors des pluies du 17 octobre, Vienne Mobilités s'est rendu compte que très peu de personnes étaient inscrites pour les alertes des transports (trafic, incidents, alertes météorologiques...). Un message sera transmis par Illiwap pour informer de la démarche à suivre la démarche à suivre.

Services Techniques

M. Pierre BOIRON fait part au Conseil Municipal d'une réunion avec les agents techniques de la commune pour connaître leurs besoins.

Communication

Mme Camille BRUYAS présente au Conseil Municipal le travail de M. Quentin BRET pour le futur site internet. Pour finaliser et sécuriser le site, un contrat a été signé avec M. Lambert GUASTAVINO, webmaster et habitant de la commune pour un montant de 999 € TTC.

PLUIES TORRENTIELLES DU 17 OCTOBRE 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'épisode de pluies diluviennes du 17 octobre. En 12 heures, selon Météo France, c'est 168 mm d'eau qui sont tombés sur le territoire de la commune soit les plus fortes précipitations du département du Rhône.

Il remercie Marielle GIRAUD COLOMBET pour son implication au sein de l'école de Longes (transports scolaires, rapatriement des élèves, etc...).

Il remercie aussi grandement les agriculteurs qui ont dégagé les routes communales et départementales. Sans leurs interventions, Longes n'était plus accessible par aucune route.

Suite à l'urgence des travaux à effectuer, nous avons pu obtenir qu'une entreprise locale puisse intervenir sur la voirie intercommunale : le marché étant attribué normalement à l'entreprise MGB. Il a noté que les chemins ruraux régulièrement entretenus, se sont moins dégradés. Il est précisé que l'entretien des berges des rivières est à la charge des propriétaires riverains.

Monsieur le Maire regrette la lenteur de l'intervention des services de voirie du Département du Rhône qui ne sont intervenus que le Samedi pour dégager les routes départementales.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Monsieur le Maire remercie pour leur travail l'équipe des Conseillers Municipaux qui s'est occupée de la cérémonie du 11 novembre. Il tient à remercier la chorale des 4 Vents pour sa présence, l'Association des Jeunes de Longes pour la gerbe déposée au nom de l'association, des enfants des classes de CM1 et CM2 pour la lecture des textes et Ludovic THILL pour l'exposition des cartes postales et d'objets de la Grande Guerre et évidemment le public venu nombreux (150 personnes) pour honorer les combattants de toutes les guerres.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- D'une réunion avec Madame la Sous-Préfète, la DDT du Rhône, le Conseil Départemental et l'Agglo concernant la déviation de Longes à la mairie de Longes le 11 décembre 2024.
- De l'étude par la société Koesio pour relier chacun des sites communaux (mairie, école, médiathèque, atelier technique) afin de sécuriser les accès internet et faire des économies de location de modems.
- Du démarrage par l'équipe périscolaire de l'atelier décorations de Noël qui seront installées début décembre.
- De la préparation de la salle d'animation pour la repas de Noël le Samedi 30 novembre à 14h.

Prochain conseil le Mercredi 18 décembre

**L'ORDRE DU JOUR ETANT TERMINE
LA SEANCE EST LEVÉE A 00h05**



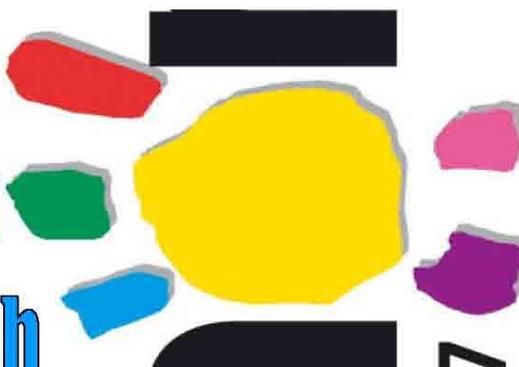
Téléthon

LE VENDREDI 6 DECEMBRE
A LONGES

MARCHE NOCTURNE

Parcours de 4 et 8 km environ

Départ de 18h à 20h



SOUPE AUX CHOUX

Attention cette année départ maison des associations

Pensez à prendre lampes, gilets fluorescents

Emmenez vos verres pour les ravitaillements

Une urne sera à votre disposition pour les dons

Organisé par le Comité des Fêtes de Longes et la Commune